



HAL
open science

**”CONTRIBUTION DU COMITÉ D’ÉTHIQUE DU
CNRS (COMETS) AUX DISCUSSIONS
PRÉPARATOIRES À LA LOI DE
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA
RECHERCHE”**

Comité Ethique, Jean-Gabriel Ganascia

► **To cite this version:**

Comité Ethique, Jean-Gabriel Ganascia. ”CONTRIBUTION DU COMITÉ D’ÉTHIQUE DU CNRS (COMETS) AUX DISCUSSIONS PRÉPARATOIRES À LA LOI DE PROGRAMMATION PLURI-ANNUELLE DE LA RECHERCHE”. 2020-41, CNRS COMETS. 2020. hal-03897154

HAL Id: hal-03897154

<https://hal.science/hal-03897154>

Submitted on 13 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVIS n°2020-41

**« CONTRIBUTION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DU CNRS
(COMETS) AUX DISCUSSIONS PRÉPARATOIRES À LA
LOI DE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA
RECHERCHE »**

Approbation en séance plénière le 24 février 2020



Le gouvernement promet une loi de programmation pluriannuelle de la recherche qui devrait s'accompagner d'un accroissement substantiel de la part du budget de l'État consacrée à la recherche. Le COMETS considère cette annonce comme très encourageante. Toutefois, au vu des rapports de préfiguration à la loi et des premières déclarations de décideurs ou responsables, le COMETS tient à les examiner à la lumière de l'intégrité et de l'éthique. Ces dimensions lui paraissent essentielles à la fois pour conduire la science et pour assurer la confiance que les citoyens accordent aux chercheurs. Dans la perspective de la rédaction finale du projet de loi, le COMETS exprime ici ses inquiétudes et formule quelques recommandations qui découlent de ses précédents avis (voir <https://comite-ethique.cnrs.fr/avis-publies/>).

Un équilibre entre ressources récurrentes et contractuelles est nécessaire pour garantir l'indépendance des chercheurs, stimuler la découverte de nouveaux objets d'étude et favoriser la recherche fondamentale sur le long terme.

La domination de priorités thématiques dans le financement de la recherche a des conséquences négatives sur la diversité et la créativité de la production scientifique.

L'instauration de la compétition comme dynamique de la recherche est propice au développement de méconduites et fraudes telles que le plagiat et la falsification des résultats. Par ailleurs, la pression s'exerçant sur le chercheur peut générer diverses formes de harcèlement.

De tels manquements à l'intégrité et à la déontologie risquent d'être favorisés par la précarité programmée des personnels de la recherche touchant notamment les femmes. Une vigilance est requise pour accompagner l'ensemble du personnel et le former à une recherche intègre et responsable.

L'incitation au recrutement et à l'évaluation des personnels principalement selon des critères bibliométriques ne garantit pas le développement d'une recherche de qualité, pas plus que l'embauche de « stars » selon ces mêmes critères.

L'extension annoncée des effectifs de professeurs associés et la création de directeurs de recherche associés exerçant une activité en dehors de l'organisme peut être source de conflits d'intérêts. Des procédures claires de déclaration de liens d'intérêts devront donc être mises en place.

La réduction des postes de fonctionnaires ne peut qu'amplifier le manque d'attractivité des filières des métiers de la recherche, menaçant ainsi les viviers tant pour la recherche publique que pour la recherche privée françaises.

L'incitation à des activités contractuelles directes ou via des institutions, si elle peut aider à pallier au manque d'attractivité des métiers de la recherche et répondre à un objectif économique, génèrera une multiplication des liens d'intérêts qui pourrait exposer les chercheurs à des conflits d'intérêts. Elle devrait s'accompagner d'un renforcement de la sensibilisation des personnels à ces risques.

